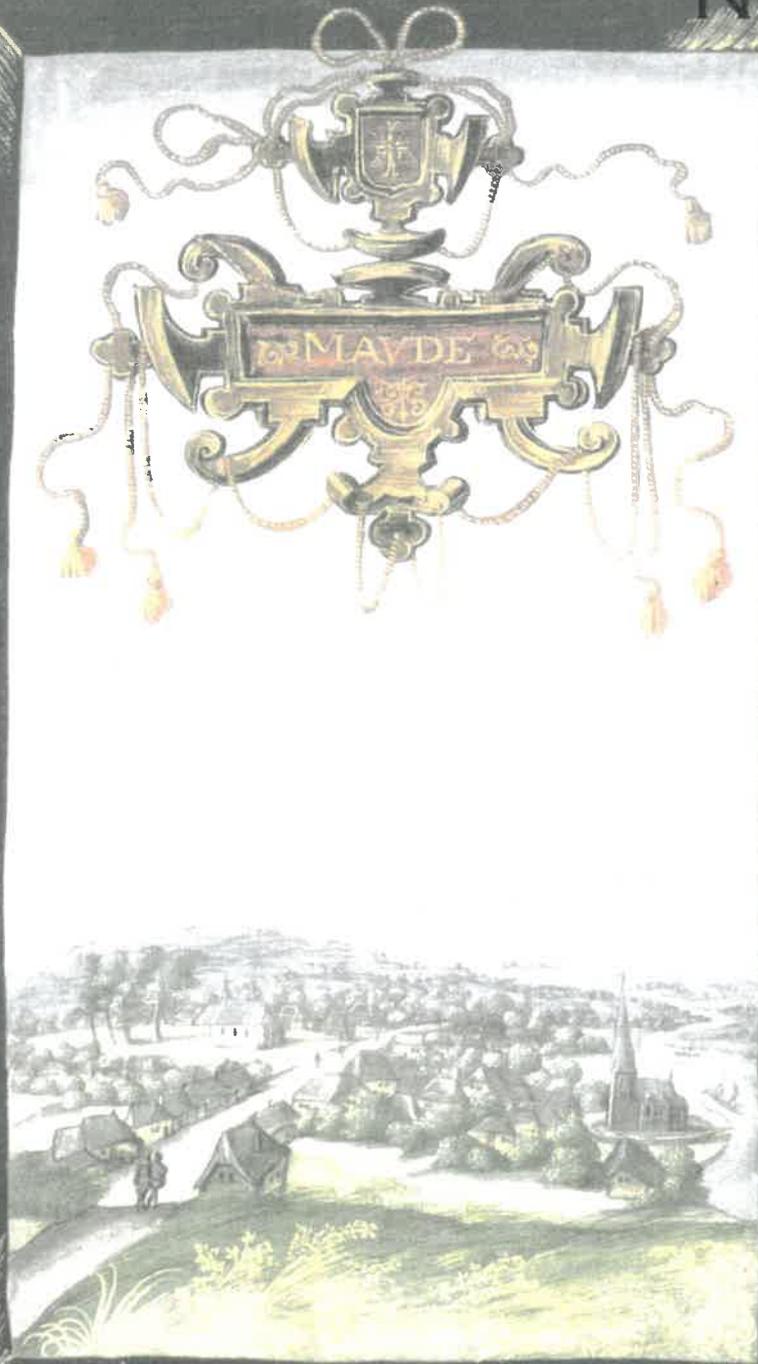


MAULD' INFO

N° 40



MAULDE-SUR-L'ESCAUT

En cartouche: «Maude». – Vue prise du sud.

Bourg situé sur la rive gauche de l'Escaut, Maulde fait partie des Pays-Bas espagnols, puis autrichiens, jusqu'à ce que l'accord franco-impérial connu sous le nom de *Traité des Limites* (1769) le fasse passer à la France.

De tout temps, Maulde a été terre de l'abbaye de Saint-Amand qui y levait la dîme et y faisait justice. Si le bourg apparaît dans les textes en 1180, il semble n'avoir été d'abord qu'une dépendance de la paroisse de Dons, mais son importance va croître rapidement et provoquer de fréquents conflits avec le puissant voisin qu'est le seigneur de Mortagne.

Le fait s'explique aisément par l'importance économique de l'endroit, pourvu d'un bac permettant l'accès à Mortagne, d'un péage fluvial, le premier depuis la réunion de la Scarpe et de l'Escaut et d'un péage routier, puisque la chaussée Brunehaut (de Bavay à Tournai) traverse de part en part l'agglomération, lui donnant l'aspect caractéristique de village-rue observé aussi à Hollain.

Cette conjonction d'avantages économiques a aussi ses revers: en 1576, le prince d'Épinoy fait bloquer à Tournai le cours de l'Escaut pour empêcher les progrès de l'armée espagnole. Du coup, Scarpe et Escaut débordent dans toute la région. Maulde n'est pas épargné puisqu'un grand nombre de ses habitations sont recouvertes par les eaux «et beaux poissons au grenier». Situation sans doute rendue plus pénible encore par le fait que les Réformés y étaient nombreux.

Ce volume des Albums de Croÿ comporte deux vues de Maulde. La seconde (voir pl. 87) constitue une sorte de «gros plan» de la vue générale qui nous est présentée ici. La chaussée Brunehaut, parcourue par de nombreux voyageurs, traverse de part en part le village en direction de Tournai, visible à gauche, et du Mont-Saint-Aubert. Dans les deux cas, le relief a été fortement exagéré. À droite, deux bateaux s'aident de leur voile pour remonter l'Escaut.

Deux édifices religieux, bien dégagés, s'offrent à nos yeux: une chapelle à toit d'ardoise en croupes est abritée par trois arbres; construite en briques elle comporte des chaînes verticales et un bandeau de pierre horizontal; le chœur à pans coupés et les côtés sont percés de fenêtres.

À proximité immédiate du fleuve, l'église paroissiale est entourée par un mur circulaire destiné à la protéger de l'inondation. Visible aussi dans un autre Album (voir t. XXV, pl. 22) où elle est présentée alors au milieu d'une zone dépourvue d'habitations et de végétation, l'église présente une tour carrée surmontée d'un clocher effilé. La nef est percée de plusieurs fenêtres et comporte un double transept. Le chœur à chevet plat est largement surbaissé.

J.D.

Le mot de Madame le Maire...

Chers amis,

Une année qui passe, rien de plus banal, rien n'est plus inévitable et pourtant on ne peut s'empêcher de voir avec l'arrivée de cette nouvelle année, le germe d'un espoir, l'émergence d'une chance future, le début d'un nouvel optimisme.

Janvier c'est le mois des vœux, donc aussi de l'espoir d'un futur et d'un monde meilleur.

L'année 2002 qui vient de s'écouler a vu un peu de changement dans le Conseil Municipal,

Puisqu'il y a eu plusieurs démissions, ce qui a entraîné des élections complémentaires en juillet ! Après quoi nous sommes repartis sur de bonnes bases, avec une équipe qui n'a pour but que le bien être des habitants de notre village et ce dans l'esprit du respect des idées de chacune et chacun d'entre nous.

Cette année encore, malheureusement toujours des attentats, la menace de guerre qui plane sur le monde. Quand aura t-on le plaisir d'oublier toutes ces folies humaines. La vie est si belle !

Et il y a tant de chose à réaliser, beaucoup plus importantes pour nos jeunes, par exemple, limiter le chômage, essayer de diminuer les envie de se droguer, punir plus sévèrement tous ceux qui facilitent cette délinquance et toute cette violence, pour que nos enfants puissent envisager l'avenir avec plus de sérénité.

Au cours de cette année, ont été réalisés des travaux qui étaient bien sûr prévus depuis quelques temps, (les deux toitures des écoles, deux remises de rangement de matériel, suite à la réouverture d'une classe ce qui a entraîné des travaux supplémentaires et qui veut dire que le nombre d'enfants qui fréquente l'école de Maulde est en nombre croissant, pour notre plus grande satisfaction.

Aux vacances d'été prochaines, le plafond et l'électricité de la classe maternelle seront refait à neuf, ainsi que la pose de nouvelles portes dans le couloir et le préau, côté primaire.

Une subvention de 40 % du F.A.N. (Fond d'aménagement du Nord) nous ayant été accordée. Tout cela pour que nos enfants puissent travailler en toute sécurité dans des locaux accueillants.

Pour cette année, nous avons déposé un dossier de demande de subvention pour le chauffage de l'église qui est en mauvais état, ainsi que pour la pose de volets roulants à la salle des fêtes.

Espérons que bientôt la rue de Chorette verra son assainissement se réaliser, mais vous le savez cela ne dépend pas que de nous. J'espère que je pourrai bientôt vous annoncer, ça y est les travaux démarrent !

Dans le courant de l'année notre plateau d'évolution derrière l'école sera réaménagé par la CAPH, une aire de jeux et de sports tout flambant neuf sera à la disposition des enfants de l'école ainsi que de nos jeunes.

Des travaux de curage de fossés, ainsi que le nettoyage de la Seuwe ont été réalisés, en automne dernier, mais une étude plus approfondie sera sûrement envisagée en collaboration avec les services belges concernés et avec le Syndicat, vu les inondations qu'il y a un peu partout, il vaut mieux prévenir que guérir.

L'Entreprise Cardon a aussi couvert une partie de fossés rue de Chorette, afin que les riverains n'aient plus les pieds dans l'eau.

Vous pouvez vous rendre compte que nous ne manquons pas de travail dans notre village, bien que beaucoup de gros travaux ont déjà été réalisés.

Nous ne sommes pas trop mal lotis par rapport à nos voisins.

Mais étant un premier village de France (sans chauvinisme) il est un peu normal que nous montrions une image agréable à tous ceux qui passent la frontière, malgré qu'il n'y ai plus de barrières, ça reste toujours la frontière ! Je crois qu'il faudra encore du temps pour l'oublier.

En ce qui concerne les animations de notre commune, les associations ne manquent pas de nous distraire avec leurs manifestations (foire artisanale, cinéma, danses, marché de Noël, les cours, les deux ducasses etc...) soit un village qui vit et où il fait bon vivre.

Nous avons eu aussi l'année passée quelques rencontres avec nos amis Belges de Maulde, j'espère que cette année sera encore plus propice en ce qui concerne ces rencontres.

Une révision du POS appelé maintenant P.L.U. va débiter cette année afin que nous puissions mettre quelques terrains à bâtir, à la demande de propriétaires, mais la procédure est très longue, nous sommes partis pour au moins deux ans !

Mais toutes ces réalisations ne seraient pas possible sans la collaboration de toutes les personnes qui m'entourent.

Aussi je ne manquerai pas de les remercier toutes et tous pour leur collaboration.

Voilà donc un petit aperçu de ce qui se passe chez nous. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2003, en espérant qu'elle vous apporte tout ce que vous désirez.

LE MAIRE
E.GUISLAIN

REUNION DE CONSEIL DU 14 NOVEMBRE 2002

Présents : Mmes GUISLAIN Evelyne, DROISSART Marie-paule, SIMON Caroline, VASTESAEGER Monique, Mrs DHONDT Michel, JOSEPH Joël, BOUCHEZ Daniel, BEAURY André, DUEE Didier, GABEZ André, DUSART Guy, LOHEZ Jean-Claude, LEGROS Jean.

Absent excusés : Mme COPIN Christelle, Mr BEAUMONT Géric.

Choix du bureau d'étude pour le P.L.U. :

Cités et Paysages à Maubeuge est choisi à l'unanimité.

Délibération :

Le Conseil décide d'accorder à Mme la Receveuse, 50 % du montant de l'indemnité, comme l'année précédente.

Questions diverses :

Calendrier d'utilisation du matériel du SIVOM,
Compte rendu de la réunion du Conseil d'école,
Problème de chauffage au gaz de l'église (non conforme),
demandons des devis pour obtenir une subvention auprès du FAN.
Volets et grille à la salle des fêtes, idem.
Date des encombrants : le 28 mars 2003.

REUNION DE CONSEIL DU 20 DECEMBRE 2002

Présents : Mmes GUISLAIN Evelyne, VASTESAEGER Monique, DROISSART Marie-Paule, Mme COPIN Christelle, Mrs DHONDT Michel, BEAURY André, DUEE Didier, BOUCHEZ Daniel, GABEZ André, LEGROS Jean, BEAUMONT Géric.

Absents excusés : Mr JOSEPH Joël Procuration à Mme GUISLAIN,
Mme SIMON Caroline, Mr LOHEZ Jean-Claude, Mr DUSART Guy.

Délibérations :

Dans le cadre de l'aménagement sportif de proximité, la CAPH a décidé d'équiper les communes, de plateau multisports. Le Conseil a voté la mise à disposition de la C.A.P.H du terrain de sports situé derrière l'école en remplacement de celui initialement prévu, rue du marais.

Le Conseil a voté les nouveaux tarifs de locations des salles ainsi que celui des concessions au cimetière, et le loyer des immeubles.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter auprès du FAN et de la DGE, une subvention pour les travaux de chauffage prévus à l'église ainsi que pour la pose de volets roulants à la salle des fêtes.

Questions diverses :

Suite à la demande de la Sté « Vents du Nord » le Conseil Municipal refuse la demande d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la Commune.

Le Conseil refuse le devis d'EDF, pour les travaux de la Grand rue.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

*ARMOUCHE Benjamin né le 28 juin 2002
au foyer de Mr ARMOUCHE Laurent et MARTINAGE Audrey*

*COPIN Marie née le 13 juillet 2002
Au foyer de COPIN Ruddy et VINCENT Christelle*

*BRASSEUR Damien né le 3 septembre 2002
Au foyer de BRASSEUR Pierre et CORDIER Catherine*

*FORMENTIN Erine née le 17 septembre 2002
Au foyer de FORMENTIN Eric et LEPOIVRE Magali*

*VALINDUCQ Enzo né le 23 septembre 2002
Au foyer de VALINDUCQ Laurent et LOHEZ Karine*

*BAILLON Yvane né le 24 septembre 2002
Au foyer de BAILLON Laurent et DUBOIS Sandrine*

*DESCARPENTRIES Louis né le 31 octobre 2002
Au foyer de DESCARPENTRIES Grégory et LEFEBVRE Sandrine*

*AMAROSO Aymeric né le 27 novembre 2002
Au foyer de AMOROSO Frédéric et MARINI Myriam*

*CORVEST Marjory née le 3 décembre 2002
Au foyer de CORVEST Eric et SOURDEAU Myriam*

MARIAGE :

Le 20 juillet 2002 Mariage de Mr BETOTE DIPITO AKWA René Et COULDRICK Joanna.

Le 27 juillet 2002 Mariage de DELCROIX Michel et COURTECUISSSE Cathy,

Le 3 août 2002 Mariage de LARBI Cédric et LESAGE Cathy,

Le 14 septembre 2002 Mariage de MUSIALIK Jean-Stéphan et DEPLANQUE Lydia

DECES :

*WADIN Léa décédée le 11 décembre 2002 à Valenciennes,
SIMON Edmond décédé le 23 décembre 2002 à Saint Amand les eaux*

MAULDE ELABORE SON PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune de Maulde a délibéré pour prescrire l'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

Ce document, à valeur juridique, est un **outil de planification urbaine à l'échelle de la commune**, dont il prévoit l'évolution à long terme.

Il est constitué de plusieurs éléments :

- **le rapport de présentation :**

C'est un document écrit qui dresse l'état des lieux communal d'un point de vue environnemental, architectural, et socio-économique, aboutissant à la formulation d'un diagnostic et à l'émission d'orientations en terme de développement urbain durable.

- **le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) :**

C'est le projet urbain propre à la commune. Il définit les orientations d'aménagement choisies par la municipalité, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité de l'architecture locale et de l'environnement. Il se compose d'un rapport écrit et de documents graphiques (schémas).

- **le zonage :**

Il s'agit d'un plan de la commune divisée en différents types de zones, qui se distinguent par des lettres. Le plan peut comporter des zones « U » (urbaines), « AU » (à urbaniser), « A » (agricoles) ou « N » (naturelles).

- **le règlement :**

C'est un document écrit qui stipule, pour chaque zone du plan, les occupations du sol autorisées ou interdites, ainsi que les prescriptions et préconisations particulières qui y sont applicables.

- **les annexes sanitaires :**

C'est un document composé d'un rapport écrit et de plans décrivant l'état et les caractéristiques techniques des réseaux (eau potable, assainissement, incendie...) dans la commune.

Pour mener à bien l'élaboration du PLU, la municipalité est assistée de la Direction Départementale de l'Équipement de Valenciennes, et s'est alloué les services du bureau d'études maubeugeois Cités et Paysages, spécialisé en urbanisme et responsable de l'étude.

La durée moyenne de réalisation et de validation d'un Plan Local d'Urbanisme est de 2 ans, suivant une démarche scindée en plusieurs phases.

Actuellement, l'étude en est à la phase initiale, à savoir l'élaboration du diagnostic communal.

Ainsi, l'équipe s'est fixé un échéancier qui devrait suivre le déroulement global suivant :

- *présentation du diagnostic* : avril 2003
- *validation du PADD* : septembre 2003
- *arrêt du projet de PLU* : mars 2004
- *consultation des services et synthèse* : avril à septembre 2004
- *enquête publique durant 1 mois* : septembre à octobre 2004
- *approbation du PLU* : décembre 2004

Cet échéancier vous est transmis à titre Informatif, et est susceptible de subir des variations au cours de la procédure.

La population de Maulde sera concertée tout au long de l'élaboration du PLU.

Des articles seront régulièrement publiés dans le bulletin municipal, et des réunions publiques seront organisées afin de présenter aux habitants l'état d'avancement et les orientations du projet.

PROPRETE DE LA COMMUNE

Le nettoyage des caniveaux incombe à chaque propriétaire ou locataire, pour le bon écoulement des eaux pluviales, nous vous rappelons qu'il est nécessaire de procéder au nettoyage des ruisseaux.

Nous rappelons aux propriétaires de chiens que la divagation des animaux est interdite. Les chiens et les chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie par arrêté du Maire et d'une conduite à la fourrière.

Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière. Vous devez également penser à ramasser les déjections de vos animaux sur les trottoirs.

RAPPEL DU SECRETARIAT

LA MAIRIE EST OUVERTE L'APRES MIDI ENTRE 15 H ET 18 H.
Les tickets de cantine sont vendus exclusivement le lundi après midi,
Madame le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous.

CIRCULATION

Nous vous rappelons que la rue de Mortier est en sens unique. Il est dangereux d'emprunter le sens interdit, en cas d'accident votre responsabilité sera engagée. Ceci est également valable pour les deux roues.

CARTE D'IDENTITE :

Le délai de délivrance est de 3 mois, n'oubliez pas les examens de fin d'année, les concours, les voyages si vous désirez inscrire votre enfant au centre de loisirs, la carte d'identité lui sera également demandée.

(documents à fournir) :

- 2 photos récentes,
- Un extrait de naissance,
- Compléter l'autorisation parentale.

PASSEPORTS :

EN CAS DE 1^{er} DEMANDE :

- 2 Photos (récentes et nu-tête)
- Carte d'identité,
- Acte de Naissance,
- Timbre fiscal à 60 euros,
- Une facture E.D.F. ou Télécom.

EN CAS DE RENOUELEMENT :

- L'ancien passeport,
- 2 photos
- Un timbre fiscal à 60 euros,
- Une facture E.D.F. ou Télécom,

EN CAS DE PERTE OU VOL :

- Déclaration de perte ou vol
- Les mêmes documents que dans le cas d'une première demande.

POUR L'INSCRIPTION D'UN ENFANT SUR LE PASSEPORT DES PARENTS

- 2 photos,
- Jugement de divorce en cas de divorce,
- L'extrait de naissance,
- Remplir l'autorité parentale à l'intérieur du dossier

PASSEPORT INDIVIDUEL A PARTIR DE 15 ANS.

PASSEPORT POUR UN MINEUR :

- Carte d'identité
- Acte de naissance
- 2 photos récentes et nu tête
- Timbre fiscal à 60 euros
- Facture E.D.F. ou Télécom
- Livret de famille,
- Jugement de divorce en cas de divorce,
- Remplir l'autorité parentale en bas du dossier.

LES MANIFESTATIONS A VENIR :

- 9 février 2003 Loto, à 15 heures salle des fêtes,
- 16 février 2003 les jardins ouvriers, à 16 heures salle des fêtes,
- 27 février 2003 cinéma, « Spy kids 2 »
- 10 Mars 2003 parcours du cœur,
- 15 mars 2003 souper sports et loisir à 20 h, salle des fêtes,
- 6 avril 2003 repas du Club Canin 12 heures salle des fêtes,
- 27 avril 2003 foire artisanale,
- 1 mai 2003, Remise des médailles du travail suivie, cérémonie des noces d'or,
- 8 mai 2003, Rendez-vous dans la cour de la mairie à 10 h 10,
défilé et dépôt de gerbes au monument aux morts,
- 14 juin 2003, fête des écoles
- 22 juin 2003, ducasse, course cycliste
- 13 juillet 2003, rendez-vous à 20 h 30 cour des écoles pour la retraite au
flambeaux, bal des pompiers à la salle des fêtes, feu d'artifice.
- 14 juillet 2003, Rendez-vous dans la cour de la mairie à 10 h 10,
défilé et dépôt de gerbes au monument aux morts

TARIF DES LOCATIONS DE SALLES

GRANDE SALLE :

	Maulde	Extérieur
Tarif pour 1 jour	185 E	267 E
2 jours	267 E	400 E
Vin d'honneur	103 E	165 E

PETITE SALLE :

Tarif pour 1 jour	92 E	128 E
Vin d'honneur	44 E	60 E

..ET LES ASSOCIATIONS ! QUELLES NOUVELLES !!

!§ !§ !§ !

CLUB CANIN

Le dimanche 6 avril 2003, le Club Canin Mauldois, fêtera ses 50 ans d'existence, à cette occasion un repas sera organisé à la salle des fêtes à partir de 12 heures. Nous remercions les habitants de la commune pour le bon accueil que nous avons eu lors de notre passage pour la dinde de Noël.

Le Président : Mr Courtecuisse.

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'hommage traditionnel rendu aux combattants de la Grande Guerre s'est déroulé le dimanche 11 novembre. A l'issue de la cérémonie, devant le monument aux morts, Mr Jacques Beaury, le nouveau président de la section locale des Anciens Combattants a remis à Mr Julien Ochin la médaille de la reconnaissance de la nation avec agrafe 39-45.

Cette section d'anciens combattants est composée de : Mrs Jacques Beaury, Président ; Michel Droissart, Secrétaire ; Maurice Pluchart, Trésorier.

Le Président : Mr Beaury

ASSOCIATION « RAICES LATINAS »

Vous avez peut-être déjà entendu parler de notre association lors de la fête de l'école. Nous avons pu vous montrer un aperçu de notre activité.

Cette année nous accueillons les enfants à partir de 4 ans dans notre groupe des p'tits loups, nous proposons également un cours adultes le soir avec une initiation aux danses latines de salon (salsa, cha-cha, tango...) sans oublier des danses folkloriques (sud américaines, espagnoles...) Si vous aimez ce type de musique, n'hésitez pas à rejoindre nos danseurs.

Horaires :

- Enfants de 4 à 6 ans le mercredi de 10 h à 11 h,
- Enfants de 7 à 11 ans le mercredi de 11 h à 12 h.
- Ados les lundis de 18 h à 19 h et mercredi de 18 h 30 à 19 h 30,
- Adultes le lundi de 19 h 30 à 20 h 30.

Pour toute information tél : 06.74.32.22.81

Nous avons organisé à l'occasion de cette belle fête de Noël, une crèche vivante le 18 décembre à 18 h, à la salle des fêtes, le Père Noël nous avait promis de faire un détour par chez nous afin de récompenser nos jeunes danseurs, nous avons ainsi partager cette tradition dans l'art de vivre des fêtes latines.

Dès maintenant nous vous invitons à notre premier spectacle annuel qui se déroulera le 29 mars 2003 à la salle des fêtes.

La Présidente : Mme RABAT Carolina

MAULD'JOIE

Qu'une année passe vite ! Nous espérons qu'elle vous fut agréable.

L'Association prépare déjà les futures festivités :

Loto en février, la foire artisanale fin avril etc...

Ducasse de juin 2002 :

-Le samedi : concours de pétanque avec 46 inscrits,

-Le Dimanche : course cycliste avec de nombreux participants, suivie du concert de musique par l'ensemble orchestral de Musique de Mortagne dirigé de mains de Maître par le dynamique Monsieur Ribeaucourt.

-Attractions foraines.

-Le feu de camp organisé le 19 juillet connut son habituel succès.

Ducasse de septembre 2002 :

-Le samedi : concours de pétanque avec 76 inscrits,

-Le dimanche : course cycliste la participations fut moins importante qu'en juin mais il faut préciser que nous sommes en fin de saison.

En concert , nous avons eu le plaisir de recevoir nos amis belges : Fanfare Union Musicale de Maulde (Belgique).

Concert d'automne le 20 octobre par Monsieur Ribeaucourt et son ensemble orchestral et le concours de la chorale «La Parenthèse». Les mélomanes furent comblés .

Chaque mois (hors grandes vacances, des séances de cinéma sont projetées à la salle des fêtes
Le 28 janvier 2003 vous avez pu assister à la projection du film « Harry Potter et la chambre des secrets »

Le résultat du concours des maisons illuminées ainsi que la remise des prix a eu lieu le dimanche 19 décembre 2003 à 11 heures, à la cantine.

Madame le Maire félicita et récompensa les participants pour leurs efforts.

A bientôt

Résultat du concours des maisons illuminées :

Le Jury décida de classer les concurrents en deux catégories, (façades illuminées et façades et jardins illuminés). Mr Lagneau et Mr Marthe furent classés hors concours tant leurs réalisations étaient extraordinaires.

Catégorie Façades

1^{er} prix : Mr Duchateau Rémi et Mr Hourdeau Jean François

2^{ème} prix : Mr Duée Didier

3^{ème} prix : Mr Vincent Dominique
Mme Gabez Sabine
Mr Duchateau Eric
Mme Bouchez Nicole
Mr Crombez Claude
Mr Denis Patrick
Melle Laug Catherine
Mme Jésupret Mariette

Catégorie Façades et Jardins

1^{er} prix : Mr Beaury Christophe

2^{ème} prix : Mr Griffa Alain et Mr Boonaert Christian

3^{ème} prix : Mr Courtecuisse Alain
Mr Passion Philippe
Mr Simon Marc
Mr Verriest Alain, Mme Flament Denise, Mme Larbi Cathy

SPORTS ET LOISIRS

Le comité présente à la population leurs meilleurs vœux. Que cette année vous soit profitable. C'est avec autant de motivation que nous commençons notre vingt septième année d'existence. Vingt sept ans, que les fous de la petite reine se démènent, afin de mettre un peu d'animation au village. Un grand merci au sponsors, les dévoués bénévoles et le service technique de la commune.

Nous avons été surpris lors de la course de juin d'avoir près de 100 participants, ce fut un beau spectacle. La compétition de septembre fut moins animée, la fin de saison cycliste en étant la cause.

Nos repas de mars et de novembre furent appréciés par nos fidèles habitués. Rendez-vous à prendre pour le 15 mars prochain.

Nous avons toujours une pensée pour les anciens, disparus tels que : Jean, Désiré, Joseph, Germain et combien d'autres, sans qui nous ne serions peut-être plus là.

Bonne Année !

Club Mauldois du 3ème Age

Maulde, le 20 janvier 2003



Club info

Les rendez-vous du club
Chaque mardi de 14 h à 18 h
* Salle des fêtes *

Mauldoises, Mauldois,

En 2002, le Club A.R.L. Mauldois a fêté ses 15 ans d'existence et à cette occasion, chaque adhérent a reçu une magnifique écharpe.

Les 55 membres ont profité en plus des 3 repas gastronomiques à la Salle des Fêtes de Maulde :

- d'un déplacement à St Quentin avec visite de la basilique et de l'hôtel de ville suivie d'un repas dansant "Aux Michettes" à Coucy le Château,
 - d'une journée à l'Hermitage à Aubigny au Bac,
 - d'un voyage dans les Flandres avec le Club de Nivelles et de Rosult,
 - d'un spectacle au théâtre Sébastopol à Lille,
 - d'une journée "Naturalis" ici à la salle des fêtes avec repas offert,
 - d'un repas spectacle au célèbre Cabaret Lillois "Les Folie's de Paris",
- ils ont dégusté les gaufres du Nouvel An, la Galette des Rois et chaque dernier mardi du mois la "tarte" pour fêter les anniversaires.

Alors si vous avez 55 ans ou plus et si vous désirez passer un agréable après-midi, jouer à la belote, à la manille, au scrabble, aux jeux de société, rien de plus simple : Rendez-vous mardi à 14 heures à la Salle des Fêtes. Le Club a enregistré 8 nouvelles inscriptions depuis le début de l'année. Pour profiter de tous les avantages ci-dessus, il n'est demandé qu'une cotisation annuelle (10 euros pour 2003) et une petite participation pour les repas ou déplacements.

Il vous est possible de venir voir l'ambiance du mardi avant de prendre un engagement

Alors à bientôt !

BRUIT DE VOISINAGE

I/ Réglementation

Respectez
les prescriptions des
arrêtés municipaux

Les bruits de voisinage sont liés au comportement de chacun de nous, aux objets, appareils ou outils que nous utilisons, ou aux animaux dont nous avons la garde.

Dès lors qu'ils sont émis aux heures de repos, de façon répétée ou intense, les bruits peuvent porter atteinte au droit à la tranquillité de nos voisins.

Il est ainsi important que chacun de nous fasse appel sinon à son civisme du moins à sa courtoisie, afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles.

Voici les règles pratiques pour éviter de créer des nuisances :

1°/ En cas de résidence collective à étages, évitez de faire des bruits au plancher.

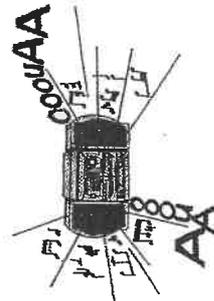
Pour cela :

- faites amortir les bruits des chaises grâce à un revêtement absorbant à leurs pieds ;
- évitez d'utiliser à l'intérieur des chaussures à talons bruyants ;
- proscrivez les jeux bruyants (sauts, ballons, cordes) ;
- ne posez pas les caissons des haut-parleurs à même le sol.

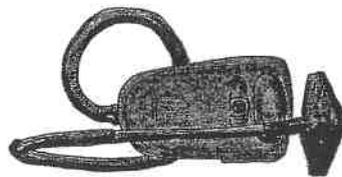


2°/ Vérifiez que vos installations électriques ne gênent pas les voisins. Pour cela, elles doivent d'ailleurs répondre aux normes acoustiques réglementaires (marque d'homologation sur l'appareil ou certificat de conformité à l'achat délivré par le vendeur). Il s'agit des :

- appareils de climatisation et de chauffage ;
- installations des ventilations mécaniques ;
- appareils ménagers ;



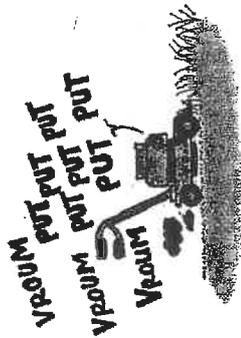
3°/ Ne laissez pas marcher vos appareils sonores et audiovisuels à grande intensité toute la journée, si vous êtes dans un immeuble collectif.



4°/ Les instruments de musique (piano, batterie, flûte, guitare...) sont à utiliser raisonnablement. Mettez-vous à la place de votre voisin qui vous entend faire votre gamme toute la journée.

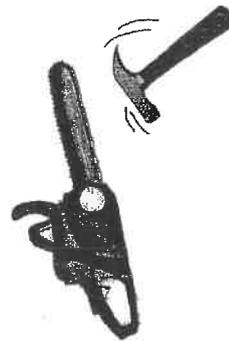
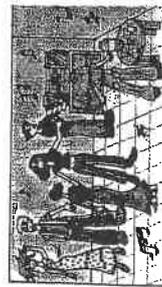
5°/ Votre tondeuse à gazon en marche ne doit pas dépasser «une puissance acoustique» indiquée par les normes (marque d'homologation sur l'appareil ou certificat de conformité à l'achat délivré par le vendeur). Respectez les arrêtés municipaux qui prescrivent parfois des jours et heures d'utilisation des tondeuses.

Des contrôles de conformité pourront être effectués à l'initiative des autorités administratives (arrêté du 7 juin 1987 - JO du 11 septembre).



6°/ Ne laissez pas les chiens dont vous avez la garde, aboyer de façon intempestive, portant atteinte à la tranquillité du voisinage (article R. 48-2 du code de la santé publique et R. 25 du code pénal = amende de 600 à 1 300 F et confiscation de l'animal)(1).

7°/ Veillez à ne pas être l'auteur ou le complice de bruits, tapages ou attroupements injurieux et nocturnes troublant la tranquillité des habitants" (article R. 34 - 8° et R. 25 du code pénal = amende de 600 F à 1 300 F)(1).



8°/ Gérez les nuisances sonores occasionnelles de façon courtoise, avec vos voisins :

- les travaux de bricolage bruyants et gênants ne doivent pas être effectués le dimanche ou les jours fériés, ni pendant les heures de repos (le soir).
- les voisins doivent être prévenus des fêtes organisées chez vous.

QUESTIONS LIEES AU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRICITE

Vous nous interpellez parfois sur des questions liées aux réseaux électricité, notamment lors de la visite de votre interlocuteur privilégié.

Nous vous proposons au travers de cette fiche technique de balayer les cas de réclamations les plus répandus et de vous indiquer les différentes étapes du traitement de votre demande.

• RECLAMATION D'UN ADMINISTRÉ SUR LA QUALITÉ DE LA TENSION

Votre Interlocuteur privilégié va transmettre votre réclamation au responsable d'exploitation électricité; ce dernier va procéder à des vérifications sur le terrain et dans la plupart des cas pourra résoudre le problème, soit en adaptant la tension de sortie du poste de distribution publique, soit en modifiant le schéma d'exploitation. S'il apparaît que des contraintes électriques sont la cause du problème, notre service gestion des ouvrages proposera à votre syndicat d'électrification rurale le renforcement du réseau (vous aurez copie du courrier)

• DOUTE SUR L'ÉTAT D'UN SUPPORT

Le responsable d'exploitation est garant de la sécurité des personnes et des biens. Le simple aspect visuel d'un support ne présume pas de son état mécanique, ni préjuge de son remplacement. A votre demande ou celle de votre interlocuteur privilégié, nos services d'exploitation procéderont à une vérification et vous serez informé de la suite donnée à votre réclamation.

• DEMANDE DE DEPLACEMENT D'UN SUPPORT

Étant considéré que le support est sur domaine public, son déplacement est lié aux règles du traité de concession et est, en principe, à la charge du demandeur.

Votre demande doit faire l'objet d'un courrier au responsable d'exploitation.

• ELAGAGE DES ARBRES EN DOMAINE PRIVÉ À PROXIMITÉ DES RESEAUX SITUÉS EN DOMAINE PUBLIC

Le propriétaire des arbres est responsable des dégâts éventuels causés à nos ouvrages. Il doit veiller à l'élagage nécessaire pour respecter la distance de sécurité (1m pour les réseaux basse tension)

Il doit **obligatoirement** réaliser les travaux en concertation avec l'exploitant pour la mise en place des mesures de sécurité (déclaration d'intention de travaux)

S'il est constaté la non-exécution du travail par le propriétaire, l'exploitant l'informe par lettre recommandée que l'élagage sera effectué par nos soins et les frais engagés facturés.

De plus, en cas d'incident sur les réseaux électriques, il aura en charges les dégâts et les conséquences occasionnés par ses arbres.

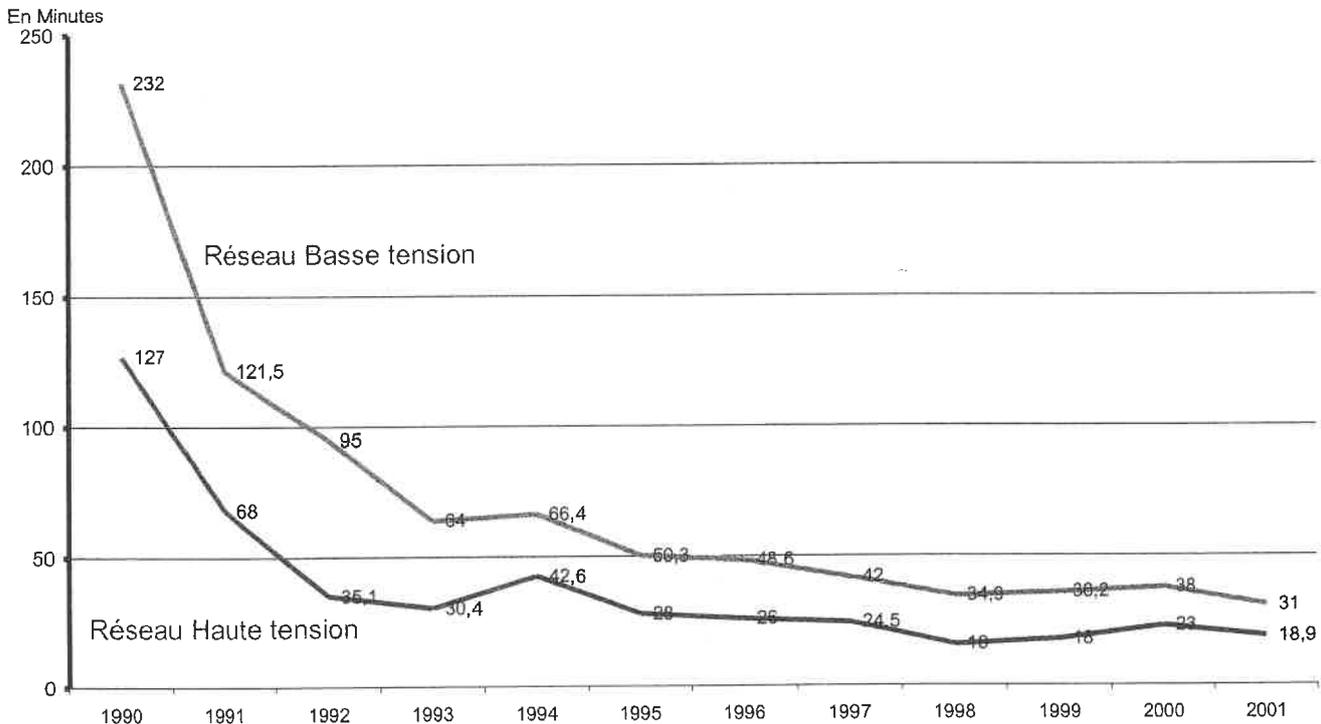
• ESTHÉTIQUE DES POSTES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

Les postes de distribution publiques ont toujours été construits en fonction des techniques d'alimentation de l'époque. Aujourd'hui, 90% des ouvrages neufs ou en renouvellement sont réalisés en souterrain et les postes sont de plus en plus discrets. Afin d'améliorer l'esthétique des postes anciens, qui ne posent pas de problème d'exploitation en terme de qualité, nous pouvons vous proposer un partenariat pour des travaux légers (mise en peinture, aménagement aux alentours, etc...) Les travaux plus lourds seront financés, en Régime Rural par le Conseil Général dans le cadre du FACE ou du FAN, en Régime Urbain dans le cadre de l'Article 8 du traité de concession. Vous pouvez contacter votre responsable d'exploitation à ce sujet.

Votre interlocuteur privilégié s'engage à vous informer, par écrit, des suites données à votre demande ou réclamation dans un délai maximum de 15 jours.

QUALITE DE LA DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE

EDF GDF SERVICES HAINAUT-CAMBRÉSIS - EVOLUTION DES COUPURES ELECTRICITE
Moyenne annuelle en Minutes des temps de coupure vus par les clients



En 10 ans,

Le temps moyen de coupure suite à incident a été divisé par 7,5 en basse tension et par 2 en haute tension.

Ce résultat est le fruit de nos efforts en matière d'investissement sur les réseaux et les postes de transformation (1.621.000 euros en 2001), ainsi que du professionnalisme de nos équipes d'intervention, qui assurent le dépannage 24H/24, 7 jours sur 7 (☎ 0810 333 559). Sans oublier les travaux réalisés par les syndicats d'Electrification Rurale qui contribuent à ces bons résultats.

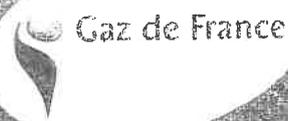
En 10 ans,

- Nous avons réalisé 634 km de réseau Haute Tension (renouvellement et travaux neufs)
- 90% de ces réseaux ont été posés en souterrain

En 10 ans,

La structure de nos réseaux haute tension a fortement évolué pour diminuer le nombre des incidents et améliorer l'intégration de nos ouvrages dans l'environnement. Le centre EDFGDF SERVICES Hainaut-Cambrésis est couvert par 4300 km de réseau Haute Tension.

LE GAZ NATUREL EN TOUTE SÉCURITÉ



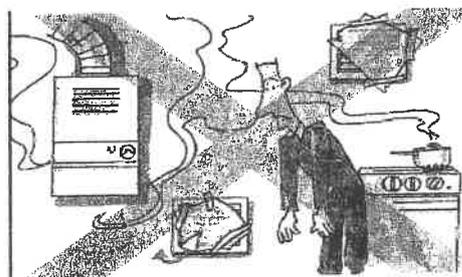
Vous êtes un utilisateur du gaz naturel. Pour vous garantir un service de qualité, Gaz de France met en œuvre toutes ses compétences et les moyens techniques nécessaires. Toutefois, 97% des accidents attribués au gaz naturel se situent **après le compteur**, chez le client. Or tout accident situé après le compteur relève de votre installation intérieure, donc de votre responsabilité.

Locataire, propriétaire, c'est à **vous** de prendre le relais pour tout ce qui concerne la ventilation des pièces, le bon fonctionnement des appareils, l'évacuation des produits de combustion, la tuyauterie fixe et le raccordement des appareils de cuisson. C'est à vous qu'il revient de bien les utiliser et de les entretenir régulièrement.

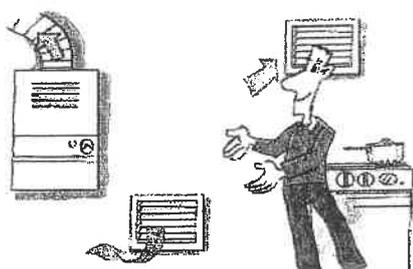
Comme pour toutes les énergies, l'utilisation du gaz requiert **certaines précautions**. Voici quelques règles simples pour un usage économique et en toute sécurité.

L'entretien de la ventilation

Une insuffisance d'air ou une mauvaise évacuation des gaz brûlés entraîne la formation d'un gaz inodore et toxique : le monoxyde de carbone. Il peut être dangereux même à faible dose et provoquer des maux de tête, des nausées, des vertiges, voire des pertes de connaissance. Pour éviter ce risque, deux règles importantes sont à respecter :



✓ L'entretien des aérations

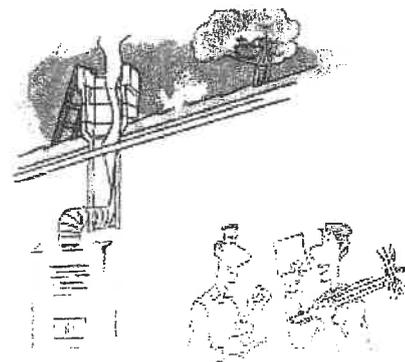


L'intérieur de votre logement a besoin d'air sain. Les aérations sont indispensables. Elles permettent une bonne combustion du gaz naturel et vous évitent aussi les mauvaises odeurs, les vapeurs de cuisson, les moisissures et les papiers peints qui se décollent.

Ce sont les grilles et les bouches d'aération qui assurent cette entrée d'air. Les gaz brûlés doivent sortir vers l'extérieur par d'autres grilles et bouches. Les **entrées et les sorties d'air** (dans la cuisine ou dans les pièces principales) doivent **rester dégagées**.

✓ L'entretien des conduits

Pour les chauffe-bains, radiateurs et chaudières, **les conduits doivent être vérifiés tous les ans** : Avec le temps, votre conduit de cheminée risque de s'obstruer. Privés de sortie, les gaz brûlés refoulent alors à l'intérieur de votre logement. La vérification annuelle des conduits permet de prévenir ce risque. L'entreprise qui la réalise vous remettra, à votre demande, un certificat de ramonage, document que la plupart des sociétés d'assurances réclament en cas de sinistre.



L'entretien des appareils

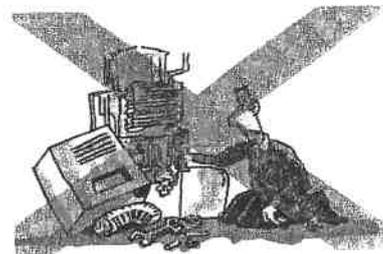
Même si vous traitez votre voiture avec soin, au fil des kilomètres, elle se dérègle, s'use... et vous la faites réviser régulièrement. Votre installation au gaz naturel n'échappe pas à cette règle. Un entretien régulier vous assurera économies d'énergie, rendement, confort et, bien sûr, sécurité...

✓ L'entretien de vos installations intérieures

Faire réaliser l'entretien des appareils par un **professionnel** vous assure **économie d'énergie, confort, et sécurité.**

Puis-je entretenir mon installation moi-même ?

Toute intervention sur des appareils ou un élément d'une installation au gaz naturel nécessite une parfaite connaissance technique mais aussi réglementaire. C'est pour cela que vous ne devez pas bricoler votre installation. Adressez-vous à un professionnel. Vous pouvez en revanche vérifier régulièrement certains éléments de votre installation comme par exemple, les grilles d'aération ou le raccordement de votre appareil de cuisson.



Pour éviter les risques de brûlures...

A l'heure du bain, faites limiter à 55°C la température de votre eau chaude sanitaire. Vous ferez aussi des économies d'énergie et votre appareil fonctionnera mieux et plus longtemps.

Les tuyauteries ne sont pas faites pour recevoir des chocs, pour suspendre du linge ou divers objets...

De quoi suis-je responsable ?

Pour assurer le bon état et le meilleur rendement de vos appareils, il est nécessaire de les faire vérifier, nettoyer et régler au moins une fois par an. Sans oublier votre conduit de cheminée qui doit également être contrôlé et vérifié tous les ans.

Pourquoi souscrire un contrat d'entretien ?

Pour votre tranquillité, Gaz de France vous conseille de signer un contrat d'entretien avec un professionnel qualifié. Ce type de contrat propose une visite annuelle minimum pour la vérification, le nettoyage, le remplacement des pièces défectueuses, ainsi que le dépannage en cas de besoin. N'oubliez pas d'y inclure la vérification annuelle de votre cheminée. Le bon état de votre installation sera ainsi automatiquement assuré.

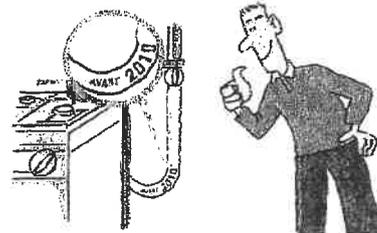
Si votre logement est équipé d'une Ventilation Mécanique

Contrôlée Gaz, sachez que vous devez faire effectuer un entretien périodique spécifique. Renseignez-vous auprès de votre syndic ou de votre gestionnaire d'immeuble.

✓ Le raccordement de votre appareil de cuisson

Vérifier la date inscrite sur votre flexible pour éviter l'usure du temps et les désagréments qui peuvent l'accompagner. Et peut-être le savez-vous ? Pour prévenir tout risque de déboîtement ou d'arrachage du tube souple, Gaz de France vous recommande le **système Vissogaz**, composé d'un robinet de sécurité - à faire installer par un professionnel - et d'un flexible doté de deux embouts vissables.

Un autre geste simple : **nettoyer les brûleurs de votre cuisinière.**



Attention aux intoxications au monoxyde de carbone !

A l'approche de la période de chauffe, soyez vigilants par rapport à vos appareils à combustion : chauffe-eau, appareils de chauffage, insert de cheminée, chauffages d'appoint (feu à pétrole...)

- **Vos appareils doivent être révisés annuellement par un professionnel qualifié**
- **Faites ramoner au moins une fois par an les conduits d'évacuation des fumées**
- **N'utilisez pas de chauffage d'appoint en continu**
- **Votre habitation doit respirer : ne bouchez pas les ouvertures d'aération avec des journaux, des plastiques, ou des papiers peints, ...**

Pourquoi ?

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore **qui tue en silence** lors d'un mauvais fonctionnement ou d'une mauvaise installation ou utilisation d'appareil à combustion. Il est le résultat d'une combustion incomplète (manque d'oxygène) quel que soit le type de combustible utilisé (charbon, gaz, bois, fioul, pétrole lampant).

Dans la région, le nombre de décès dus aux intoxications au monoxyde de carbone dépasse la moyenne nationale. Plus de 1000 personnes sont hospitalisées pour une intoxication au CO dans la région chaque année soit un quart des hospitalisations pour intoxications au CO en France.

Comment reconnaître une intoxication au monoxyde de carbone ?

L'intoxication se traduit par des maux de têtes, vertiges, nausées et peut évoluer vers une perte de connaissance et un coma .

L'intoxication chronique est plus difficile à repérer et doit être évoquée devant des maux de tête persistants. Consultez alors votre médecin qui pourra vérifier par une prise de sang (dosage de la carboxyhémoglobine).

Que faire si vous suspectez une intoxication ?

- **Devant tout signe suspect, appelez les secours : Sapeurs Pompiers :18, ou SAMU :15**
- **Ouvrir les portes et fenêtres pour aérer**
- **Arrêtez vos installations (chauffe eaux, chauffage.....)**
- **Quitter les lieux**

Les bons réflexes : Si ça sent le gaz...

Inflammable, mais non toxique, le gaz naturel a été soigneusement odorisé pour vous permettre de déceler toute fuite, même minime. Cette odeur très caractéristique vous permet d'intervenir rapidement... Si vous sentez une odeur de gaz chez vous, vérifiez vos appareils. Si tout est normal et que l'odeur persiste, ayez les **bons réflexes** :



**NE PROVOQUER NI FLAMME, NI ÉTINCELLE
ET NE PAS UTILISER D'APPAREILS ÉLECTRIQUES**

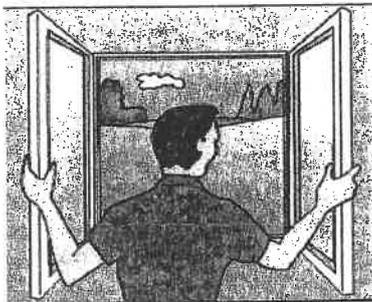


Pour ne pas créer d'étincelle il ne faut pas : appeler un ascenseur ; utiliser un téléphone, même portable ; appuyer sur un interrupteur électrique ; faire fonctionner un appareil électroménager ; allumer ou éteindre une lampe de poche.

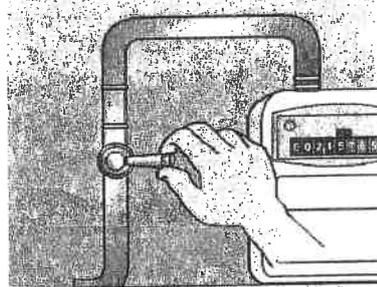
Taper à la porte des voisins au lieu d'utiliser la sonnette, préférer l'escalier à l'ascenseur... Prendre des précautions, toujours pour ne pas provoquer d'étincelle dans l'immeuble.

Si vous sentez une odeur de gaz dans la cage d'escalier, dans la cave ou même dans la rue, ne pas hésiter à alerter les pompiers.

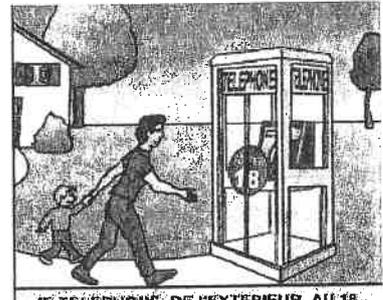
Un service "dépannage gaz" à votre agence EDF GDF SERVICES est à votre disposition 24h/24 et 7j/7. Ce service interviendra immédiatement et gratuitement en cas de fuite de gaz. Son numéro de téléphone figure en haut à gauche de votre facture.



J'OUVRE LES FENÊTRES



JÉ FERME L'ARRIVÉE DU GAZ



JÉ TÉLÉPHONE, DE L'EXTÉRIEUR, AU 18

POLITIQUE SOLIDARITE

Un de vos administrés est confronté à des difficultés de paiement ?

Regard sur notre dispositif " solidarité précarité "

Confrontés à de gros soucis d'argent, certains de vos administrés ont parfois des difficultés à payer leurs factures d'électricité et de gaz naturel. Ils risquent ainsi une " coupure " qui les conduirait à être privés d'énergie...

EDF GDF SERVICES a mis en place un dispositif évitant d'en arriver là.

Encore faut-il pouvoir détecter très rapidement les personnes en grande difficulté financière. Or, dans la majorité des cas, ces clients préfèrent taire leurs problèmes, entrent malgré elles dans la spirale de l'exclusion et contactent le Maire de la commune en désespoir de cause.

Que conseiller à un de vos administrés dans cette situation ?

Il doit appeler le plus rapidement possible son Agence Clientèle EDF GDF SERVICES dont le numéro de téléphone figure sur sa facture en haut à gauche (numéro joignable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7) ou le numéro vert gratuit réservé aux personnes en difficulté de paiement (**0800 65 03 09**)

Notre conseiller clientèle recherche avec le client concerné la meilleure solution.

Une solution d'attente : le Service Maintien d'Energie

Si une solution immédiate n'est pas possible, notre conseiller clientèle lui propose le " Service Maintien d'Energie " ...en contrepartie, le client s'engage à se rapprocher des services sociaux de votre commune afin de déterminer s'il peut bénéficier d'une aide financière au paiement de ses factures. Le CCAS établit, conjointement avec EDF GDF SERVICES Hainaut-Cambrésis, un dossier destiné à la Sous Préfecture auprès de la Commission des Fonds Solidarité Energie qui valide ou non l'aide financière.

En attendant l'étude du dossier, EDF GDF SERVICES installe chez le client un limiteur de puissance à 3000 Watts qui lui permet de subvenir à ses besoins élémentaires puisqu'un téléviseur, un convecteur, un réfrigérateur, des lampes, peuvent fonctionner simultanément. L'essentiel pour éviter la spirale de l'exclusion... Un dossier déposé auprès de la commission départementale qui gère les Fonds Solidarité Energie au niveau de chaque sous-préfecture ou une promesse écrite d'aide donnée par une Unité de prévention d'action sociale ou le versement d'une aide par une organisation caritative implique un traitement particulier de ce client reconnu comme étant en situation de précarité. Ce client bénéficie alors du maintien du SME, de la mise en place d'un échéancier de paiement pour le règlement du solde, du maintien ou du rétablissement du gaz.

Une exclusion réduite

Ce dispositif vous permet d'être informé de la plupart des situations de détresse financière que peuvent rencontrer des habitants de votre commune. En cas d'acceptation par la Commission du Fonds Solidarité Energie, tout ou partie de la dette du client est alors prise en charge et une information est transmise à EDF GDF SERVICES. Nos services contactent alors le client pour le règlement du solde éventuel, rétablissent son abonnement d'origine dès régularisation complète et peuvent apporter des conseils pratiques pour mieux gérer les consommations d'énergie. Par contre, le client se doit de respecter les échéances contractuelles, sous peine de suspension de la fourniture d'énergie.

Quelques chiffres...

En 2001, EDF GDF SERVICES Hainaut-Cambrésis a participé à hauteur de 213.500 euros soit 1.400.000 francs au Fonds Solidarité Energie. L'Etat et nos différents partenaires sociaux l'ont également abondé.

Plus de 3700 foyers ont été aidés par le Fonds et plus de 4000 Services Maintien d'Energie ont été posés chez des clients en difficulté. En 2002, la contribution d'EDF GDF SERVICES Hainaut-Cambrésis double pour atteindre 435.000 euros soit 2.852.000 Francs.



Eclairage

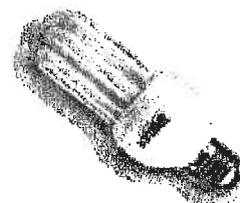
Choisissez les lampes basse consommation pour un **éclairage** d'ambiance et pour les points lumineux les plus souvent utilisés.

Nettoyez les lampes et les luminaires pour maximiser leur efficacité. A puissance égale un appareil propre peut produire un flux lumineux supérieur de 40 % à celui d'un appareil poussiéreux.

Équipez vos couloirs et escaliers de **systèmes de va-et-vient** judicieusement placés ou de **détecteurs de présence**.

Eteignez la lumière lorsque vous sortez d'une pièce.

Faites entrer le maximum de lumière naturelle : ne laissez pas vos arbres masquer même en partie vos fenêtres et choisissez des rideaux ou des voilages clairs. Rappelez-vous aussi que des murs clairs permettent de mieux réfléchir la lumière.



Chauffage

Programmez votre **chauffage** en fonction de votre présence... Par exemple, le matin augmentez la température dans le salon, la cuisine et la salle de bains et diminuez-la dans les chambres, et inversement le soir.

Choisissez des appareils de chauffage équipés d'un thermostat électronique, il vous suffira de définir dans chaque pièce la température souhaitée et de ne plus y toucher (régler sans cesse le thermostat réduit le confort sans permettre de faire de réelles économies).

Si vous vous absentez quelques heures, baissez le thermostat ou mettez-le sur la position "éco". En cas d'absence prolongée, laissez vos convecteurs sur la position hors-gel.

Quand vous rentrez, ne poussez pas votre thermostat à fond. Remettez-le sur la position confort. La température montera aussi rapidement sans dépenses supplémentaires.

Si vous avez deux appareils dans la même pièce, réglez leurs thermostats de manière identique afin d'optimiser la régulation de la température.

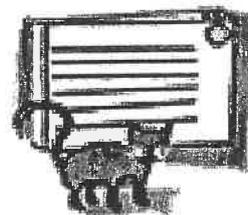
Pour aérer une pièce, sachez que 5 mn d'ouverture suffisent, et n'oubliez pas de fermer votre chauffage pendant ce temps.

Fermez vos rideaux et volets la nuit, pour conserver la chaleur.

Nettoyez régulièrement vos convecteurs pour les rendre plus efficace, la poussière bride leurs performances.

Vérifiez que portes, fenêtres, murs et toitures sont bien isolés, mais n'obstruez pas les bouches d'aération pour éviter la condensation.

Si vous avez une cheminée, pensez à fermer la trappe quand le feu est complètement éteint.



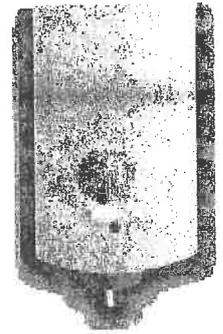
Chauffe-eau

Programmez votre **chauffe-eau** électrique en heures creuses pour avoir de l'eau toujours chaude au meilleur coût.

Veillez à la bonne isolation de vos canalisations, afin d'éviter le refroidissement de l'eau et donc des consommations d'électricité inutiles.

Si votre eau est très calcaire, faites équiper votre chauffe-eau d'une résistance adaptée ou faites détartrer et vidanger votre chauffe-eau tous les 2 ou 3 ans, car la formation du tartre sur les résistances peut augmenter le temps nécessaire à chauffer l'eau.

Surveillez les fuites d'eau, un robinet qui goutte, c'est 4 litres par heure, soit 35 000 litres d'eau en plus par an ! S'il s'agit d'eau d'eau chaude, la fuite aura aussi une incidence sur votre facture d'électricité.



Four électrique

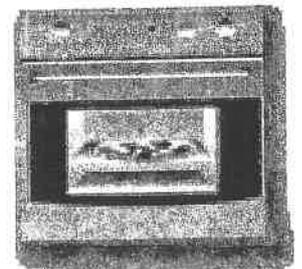
Déclenchez le nettoyage de votre **four électrique** quand il est déjà chaud, ou pendant les heures creuses.

Vérifiez l'étanchéité de votre four, si le joint est défectueux changez-le pour éviter les déperditions de chaleur.

N'ouvrez pas trop fréquemment votre four pour goûter un plat afin d'éviter les déperditions de chaleur. Pour une cuisson économe, choisissez un récipient ou une casserole de la taille des plaques.

Eteignez vos plaques électriques avant la fin de la cuisson car elles restent chaudes encore quelques minutes (sauf les plaques à induction qui restent toujours froides).

Choisissez un récipient ou une casserole de la taille des plaques, pour éviter la déperdition d'énergie.



Réfrigérateur et congélateur

Veillez lors de l'achat d'un **réfrigérateur et/ou congélateur** à sa consommation d'énergie, en consultant l'étiquette énergie.

Adaptez la taille de votre réfrigérateur et de votre congélateur à vos besoins, plus il sera grand plus il consommera.

Pensez à dégivrer fréquemment votre réfrigérateur et votre congélateur, à 4 cm de givre votre consommation d'électricité double !

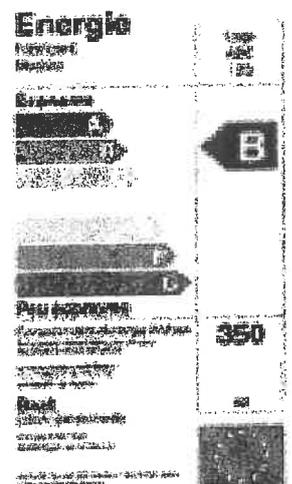
Faites refroidir les plats hors de votre réfrigérateur et couvrez-les sinon cela produira du givre.

Pensez à vérifier l'étanchéité des joints de vos appareils afin d'éviter la formation de givre et donc la déperdition de froid. Pour tester leur efficacité : fermez la porte sur une feuille de papier et essayez de la retirer, si celle-ci vient facilement vos joints sont à changer !

Eloignez ces appareils de toute source de chaleur, si cela vous est impossible, placez un matériau isolant entre votre réfrigérateur-congélateur et votre four ou appareil de chauffage.

Laissez au moins 5 cm entre le mur et l'appareil et nettoyez régulièrement la grille pour éviter la surchauffe qui conduit à augmenter la consommation électrique.

Enfin, laissez la porte ouverte le moins longtemps possible.



Lave-linge

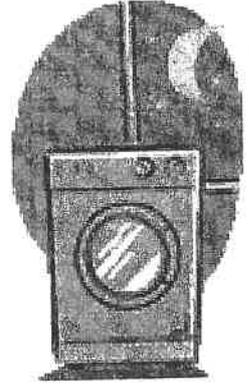
Utilisez plutôt les cycles à 30°C ou 40°C de votre **lave-linge**, ils consomment trois fois moins d'énergie qu'un cycle à 90°C.

Pensez à utiliser la touche "éco" ou 1/2 charge, la consommation d'énergie est inférieure de 25% à un lavage normal. Si votre appareil ne possède pas ces touches, choisissez plutôt de faire une machine pleine que à moitié pleines.

Choisissez un programme d'essorage à 800 tours/minutes, pour que votre linge sèche plus vite.

Choisissez le départ différé pour bénéficier d'un meilleur coût du kWh si vous avez le tarif heures pleines/heures creuses ou tempo.

A l'achat, consultez l'étiquette énergie, elle vous guidera pour choisir un appareil dont la consommation énergétique est faible.



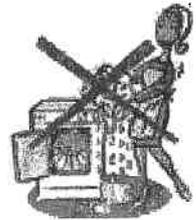
Sèche-linge

Confiez uniquement du linge bien essoré à votre **sèche-linge**.

Evitez d'ouvrir la porte en cours de cycle.

Choisissez le départ différé pour bénéficier d'un meilleur coût du kWh si vous avez le tarif heures pleines/heures creuses ou tempo.

A l'achat, consultez l'étiquette énergie, elle vous guidera pour choisir un appareil dont la consommation énergétique est faible.



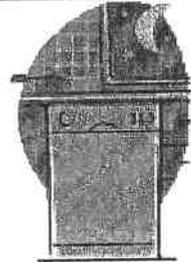
Lave-vaisselle

Evitez d'utiliser les cycles "intensifs" ou "spécial casseroles" de votre **lave-vaisselle** car ils consomment 40 % de plus que les cycles normaux.

Ne faites pas tourner votre lave-vaisselle à moitié vide, utilisez les programmes "éco" ou 1/2 charge. Cela suffit à vous faire économiser 25 % d'électricité.

Programmez plutôt votre lave-vaisselle en heures creuses, si vous avez le tarif heures pleines/heures creuses ou tempo.

A l'achat, consultez l'étiquette énergie, elle vous guidera pour choisir un appareil dont la consommation énergétique est faible.



Télévision, magnétoscope, hi-fi, ordinateur...

Sachez qu'en éteignant la veille de votre **télévision, magnétoscope, hi-fi, ordinateur...** vous pourrez économiser jusqu'à 44 Euros par an

Même si ces appareils ne représentent que 3 ou 4 % sur votre facture, une prise multiple peut vous permettre de les débrancher d'un seul geste, mais vous devrez remettre à l'heure le magnétoscope et attendre 1/2 heure pour que votre décodeur fonctionne à nouveau normalement. Notez aussi que les veilles d'un décodeur de chaînes cryptées ou d'un décodeur satellite sont encore plus gourmandes d'électricité.

Votre matériel informatique ne se détériorera pas si vous le rallumez plusieurs fois par jour. Pour réduire les dépenses énergétiques, pensez à éteindre l'écran et l'unité centrale en cas d'absence supérieure à 1 heure.

Réfléchissez à l'utilisation future de votre système informatique et comparez les consommations énergétiques, exemple : un ordinateur portable + une imprimante jet d'encre + un fax thermique ont une dépense énergétique de 15 fois inférieure à un ordinateur grand écran + une imprimante laser + un fax laser.

Retrouvez encore plus de conseils pratiques sur Internet <http://www.mamaison.edf.fr>. Vous pourrez estimer votre consommation électrique, calculer le coût de vos appareils selon l'utilisation que vous en faites et améliorer le confort de votre maison pièce par pièce...



Pour faciliter le passage à la retraite, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Nord-Picardie vous informe et vous conseille.

Nos Conseillers Retraite vous reçoivent, près de chez vous, dans plus de 500 points d'accueil.

Ils vous conseillent de régulariser votre carrière de cotisant au plus tard à 58 ans et de déposer votre demande de retraite 6 mois avant son point de départ pour éviter la rupture des ressources.

Dans votre commune, ou dans une commune proche, vous pouvez être reçu(e) dans un point d'accueil retraite principalement sur rendez-vous :

- MAIRIE 59158 MORTAGNE DU NORD

Pour prendre rendez-vous, contactez :

**Votre Conseiller Retraite : M Laure DAL
Téléphone : 06 08 97 89 00**

**CITR VALENCIENNES
LES TERTIALES - BUREAU 13
368 BD HARPIGNIES
59300 VALENCIENNES
Téléphone : 03 27 28 16 20**

**Pour connaître l'ensemble de nos points d'accueil, consultez notre site
www.cram-nordpicardie.fr**

UPMPV «UN PEU DE MOELLE POUR LA VIE »

Association loi 1901

LE CANCER FRAPPE CHAQUE JOUR

**VOUS POUVEZ NOUS AIDER A LE
COMBATTRE EN PRENANT SIMPLEMENT LE
TEMPS DE LIRE CES QUELQUES LIGNES**

Des centaines de personnes sont atteintes de leucémie : hommes, femmes, 30 % d'enfants ; elles doivent, pour guérir, recevoir de la moelle osseuse d'un donneur compatible.

Pour devenir « **Donneur volontaire de moelle osseuse** », au même titre que Donneur de sang

Une seule prise de sang suffit

Le volontaire doit être âgé de plus de 18 ans et de moins de 51 ans ; son inscription sur le registre des donneurs de moelle sera effective jusqu'à l'âge de 60 ans révolus.

Le don de moelle osseuse n'est qu'un prélèvement dans les os du bassin et n'a aucune incidence sur la santé des donneurs ; la moelle épinière n'a rien à voir dans cette intervention.

L'association UPMPV « un peu de moelle pour la vie », 2 rue d'en haut 60120 La Herelle, tél. 06 75 11 57 84 (tél. SNCF 217180) tient à votre disposition une documentation complète qui vous sera adressée sur simple demande ; vous pourrez alors vous engager en lui transmettant l'imprimé officiel figurant dans ces informations.

Une porte est ouverte pour lutter contre ce type de cancer : ne la fermez pas :

Aujourd'hui, ce sont eux, demain peut être nous ou nos enfants ; aussi réagissons.

IL Y A URGENCE

**Association pour la Téléalarme du Nord « A.T.N. 59 »
au service des personnes âgées et handicapées**

Permettre aux personnes âgées et aux personnes handicapées de vivre chez elle le plus longtemps possible constitue un acte majeur des politiques développées au niveau départemental.

Créée sur l'initiative du Conseil Général du Nord, l'Association pour la Téléalarme du Nord contribue à cet engagement afin d'offrir à chacun les possibilités de son libre choix de vie en apportant un service de proximité accessible à tous.

La Téléalarme est un système d'appel qui a pour objectif de permettre aux personnes âgées ou handicapées de rester à domicile en toute sécurité, de les rassurer ainsi que leur famille ou leurs amis.

A la moindre inquiétude, il suffit à l'abonné de presser le bouton du médaillon porté autour du cou pour entrer directement en liaison avec l'association et dialoguer avec les opérateurs, disponibles 24 heures sur 24.

Une simple pression et l'alerte est donnée. Dans tous les cas, l'opérateur trouvera une solution adaptée pour résoudre votre problème prévenant en cas de nécessité parent, voisin, médecin, police ou pompiers.

La mise en service est simple. Elle est peu coûteuse avec un abonnement de 16,78 € TTC par mois (110,07 francs).

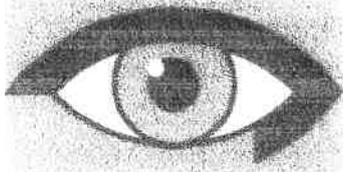
Aujourd'hui, ce sont près de 6500 personnes qui bénéficient de la Téléalarme. Pour être encore plus proche de vous et à l'écoute de la préoccupation de tous les nordistes, un **numéro vert** est à votre disposition depuis le 1^{er} juillet 2002. Un simple appel gratuit au **0.800.541.641** suffit pour accéder à tous les renseignements sur les services et l'assistance de la Téléalarme du Nord.

Persuadé que ce service peut vous être utile ou à votre entourage, la Téléalarme est à votre entière disposition si vous souhaitez un renseignement ou une démonstration chez vous.

✉ **Monsieur Fabien THIÉMÉ**
Président de l'Association pour la Téléalarme du Nord
Mairie d'Armentières
BP 119
59247 ARMENTIERES CEDEX

☎ **0.800.541.641 (Numéro Gratuit)**
Fax 03.20.48.21.08
E-Mail : Tele-Alarme@wanadoo.fr

RETINA FRANCE



VAINCRE LES MALADIES DE LA VUE

Monsieur Alain BROUTIN
2, rue Marcel Delomez
59310 LANDAS

 03 20 61 54 06

Correspondant local de
L'association RETINA France

Réf. :03/07/01/01

Le, 16 janvier 2003

Madame, Monsieur,

Pouvez-vous diffuser cette information ?

L'association "HORIZON LUMIERE" va organiser, le dimanche 23 mars 2003, à 16 heures, un concert de chants choral à l'église de RUMEGIES au profit de l'Association "RETINA France".

La recette globale de cette action sera affectée à la recherche médicale en ophtalmologie.

Participeront à ce concert: La chorale de l'école de musique de Saint-Amand, Notre-Dame des Anges de Saint-Amand, et Pian & CHO de Landas.

Réservations chez Monsieur Bernard VAUCELLE (8 €uros gratuit pour les enfants) (magasin CABRI face à l'église de Rumegies)

Le parrain de cette action sera: Jean FERRAT

Venez nombreux nous aider à vaincre les maladies de la vue.

Alain BROUTIN

Commune de MAULDE

CHIENS DANGEREUX



LOI N° 99-5 DU 6 JANVIER 1999 (JO du 7 Janvier)
Arrêté du 27 Avril 1999 (JO du 30 Avril)

Tout propriétaire ou détenteur de l'un des chiens classés dans les deux catégories suivantes, est tenu d'en faire la déclaration à la mairie :

CHIENS DE 1^{ERE} CATEGORIE = CHIENS D'ATTAQUE

- Staffordshire terrier (pit-bull)*
- Américain Staffordshire terrier (pit-bull)*
- Mastiff ou boerbulls*
- Tosa*

*Ils ne sont pas inscrits au L.O.F. (livre des Origines Français)

CHIENS DE 2^{EME} CATEGORIE = CHIENS DE DEFENSE OU DE GARDE

- ⇒ Staffordshire terrier *
- ⇒ Américain Staffordshire terrier *
- ⇒ Tosa *
- ⇒ Rottweiler (inscrit ou non au L.O.F.)

* S'ils sont inscrits au L.O.F. (livre des Origines Français)

Pour répondre à cette obligation légale, vous devez vous présenter à la mairie aux jours et heures d'ouverture : du Lundi au Vendredi
de 15 heures à 18 heures

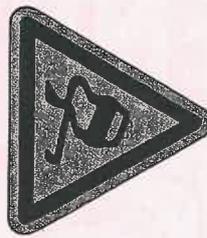
Munissez-vous des pièces suivantes :

- ⇒ Carte d'identification ou de tatouage du chien.
- ⇒ Certificat de naissance du chien inscrit au L.O.F. (Livre des Origines Français), éventuellement.
- ⇒ Carte de vaccination antirabique en cours de validité.
- ⇒ L'attestation d'assurance garantissant votre responsabilité civile pour les dommages causés au tiers par votre chien.
- ⇒ A partir de Janvier de l'an 2000, certificat vétérinaire de stérilisation pour les chiens de 1^{ère} catégorie.

SIGNALER LE DANGER

Les panneaux à utiliser :

AK4



BOUE

KM9Z

(Panneau rétro-réfléchissant classe II dimension : 1 m de côté gamme normale)

Position : à 150 m du début du danger.



ETRE VU

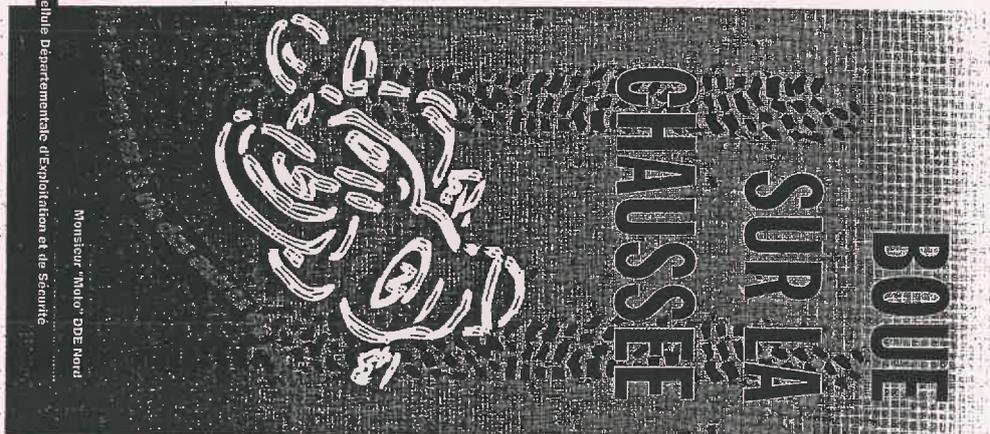
Le baudrier (ou veste fluorescente)

Le gyrophare sur les engins (si possible visible de l'avant comme de l'arrière)

Balissage conseillé : par des cônes



Merlin Département de l'Équipement de Nord
41, rue de France - BP 200111 - 59001 Lille Cedex - Tél. 03 20 40 94 54
www.merlin.fr



Moniteur "Nord" DDE Nord
Cellule Départementale d'Exploitation et de Sécurité

La présence de boue sur la chaussée la rend glissante et fait courir un risque aux usagers de la route, en particulier aux deux roues.
Les quelques conseils qui suivent visent à éviter l'accident et les drames humains qui parfois en découlent.

1 - ÉVITER LES DÉPÔTS DE BOUE

La présence de boue sur la chaussée doit être signalée et enlevée lorsqu'elle présente un risque pour la circulation.

Travailler si possible quand les conditions météorologiques sont favorables permet de ne pas devoir enlever les dépôts qui suivent.

2 - RÉDUIRE LA QUANTITÉ DÉPOSÉE :

Si la configuration de la parcelle le permet, ne pas sortir directement du champ sur la route puis emprunter un chemin secondaire sur lequel les engins pourront se "décrasser".

3 - SIGNALER LE DANGER :

Il convient, dans tous les cas, que la zone dangereuse soit signalée aux usagers de la route. Pour être efficace, la signalisation doit être mise en place dans les deux sens de circulation à l'aide de panneaux réglementaires rétro-réfléchissants, lestés et implantés judicieusement en accotement évitant d'être saisis (voir détail au verso).

4 - SUPPRIMER LE DANGER :

La signalisation doit être mise en place à titre temporaire. Il convient en tout état de cause de procéder au nettoyage de la chaussée.

Ce nettoyage peut être réalisé manuellement (eau, pelles, balais) ou mécaniquement (avec un engin approprié de type balayeuse). Le nettoyage mécanique de la chaussée peut être réalisé soit en fait à une entreprise spécialisée, soit en utilisant des engins appropriés du type balayeuse mécanique équipée d'une bayette en caoutchouc (l'emploi d'un godet métallique est à proscrire).
Attention ! Si ces opérations de nettoyage affectent la circulation (neutralisation d'une voie), il convient de solliciter en premier lieu l'avis de la commune.

Il faut dans tous les cas veiller à ce que les engins et surtout les personnes qui interviennent sur la chaussée soient correctement signalés (afin de ne pas mettre leur vie en danger).

Le code de la voirie stipule :

- Seront punis d'une amende :
- Ceux qui, sans autorisation préalable et d'une façon non conforme à la destination du domaine public routier, auront occupé tout ou partie de ce domaine public routier ;
- Ceux qui auront effectué des dépôts ;
- Ceux qui auront fouillé ou qui auront répendu ou jeté sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité de la circulation ;
- Ceux qui auront effectué des travaux de réparation ou de réparation de la voirie ;
- Plus grave, si il s'avère que la présence de boue sur la chaussée est à l'origine d'un accident, votre responsabilité personnelle peut être engagée...